

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Adeline Beaumont¹, Patrice Poinat^{1*}, James Alves², Marie-Ange Chancelier², Nathalie Bernal-Thomas², Julie Homère³, Pauline Delezire³, Aurélie Fouquet³, Loïc Garras³, Juliette Chatelot³

¹ Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - Observatoire régional de la santé Occitanie (Craï-ORS Occitanie), ² Médecin Inspecteur régional du travail, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) d'Occitanie, ³ Direction Santé Environnement et Travail, Santé publique France, * contact : p.poinat@creaiors-occitanie.fr

Contexte

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies par le législateur comme toutes maladies (ou symptômes) en lien avec le travail et n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle par les régimes de Sécurité sociale au moment de la visite.

Le programme MCP est mis en place par Santé publique France en partenariat avec la Dreets Occitanie et le Craï-ORS Occitanie. Il s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent pendant deux semaines consécutives appelées « Quinzaines MCP », tous les cas de MCP observés en consultations, ainsi que les caractéristiques socio-professionnelles de tous les salariés vus, et ce de manière confidentielle.

En 2024, l'Occitanie a participé au programme en tant que région pilote pour l'expérimentation d'un nouveau système de recueil, avec un module directement intégré dans les logiciels métiers des médecins du travail qui permet d'une part une extraction automatisée des données utiles au programme MCP et déjà présentes dans les logiciels, et d'autre part la saisie des données spécifiques. Du fait de cette spécificité, seuls certains services interentreprises et un service autonome ont pu être sollicités pour participer au programme. Cette spécificité devra nécessairement être prise en compte lors de l'interprétation des résultats.

Les objectifs du programme MCP

Le programme MCP contribue à la connaissance des conséquences sanitaires des risques professionnels et aux politiques en santé travail parce qu'il permet de :

- ▶ **Estimer la prévalence des principales MCP ;**
- ▶ **Décrire les agents d'exposition professionnelle associés aux différentes MCP ;**
- ▶ **Contribuer à mesurer et comprendre la sous-déclaration des maladies professionnelles (MP) ;**
- ▶ **Fournir des éléments pour faire évoluer les tableaux de MP ;**
- ▶ **Contribuer à l'orientation des politiques de prévention en milieu professionnel.**

Éléments clés sur les Quinzaines 2024

- ▶ En 2024, 37,9 % des équipes sollicitées en Occitanie ont participé à ces Quinzaines, avec **4 676 salariés vus**.
- ▶ 6,4 % des salariés ont fait l'objet d'un **signalement d'au moins une MCP**.
- ▶ **La souffrance psychique** en lien avec le travail est le groupe de pathologies le plus signalé, concernant 3,3 % des salariés vus. Cette prévalence est près de trois fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes.
- ▶ **Les affections de l'appareil locomoteur (ALM)** arrivent au second rang des groupes de pathologies les plus signalés (2,5 % des salariés). Elles sont la première cause de signalement chez les hommes.
- ▶ La prévalence de la souffrance psychique est importante à partir de 25 ans, mais reste relativement stable par la suite. À l'inverse, **celle des ALM augmente avec l'âge**, en lien avec l'usure professionnelle.
- ▶ Près d'une pathologie signalée en MCP sur trois (29,3 %) correspond à un tableau de maladie professionnelle. Parmi elles, 87,3 % n'ont pas fait l'objet d'une **déclaration en MP**, principalement par méconnaissance des salariés quant à la possibilité de faire reconnaître leur pathologie.

Taux de participation des équipes médicales

132 équipes médicales en santé au travail ont été sollicitées, parmi les 7 services de prévention et de santé au travail équipés d'un logiciel métier avec un module MCP intégré.

50 équipes médicales ont participé à au moins une Quinzaine sur l'année 2024.

► **37,9 %** d'équipes médicales participantes au sein des services sollicités en 2024

Caractéristiques des salariés

Lors des Quinzaines de 2024, 4 676 salariés

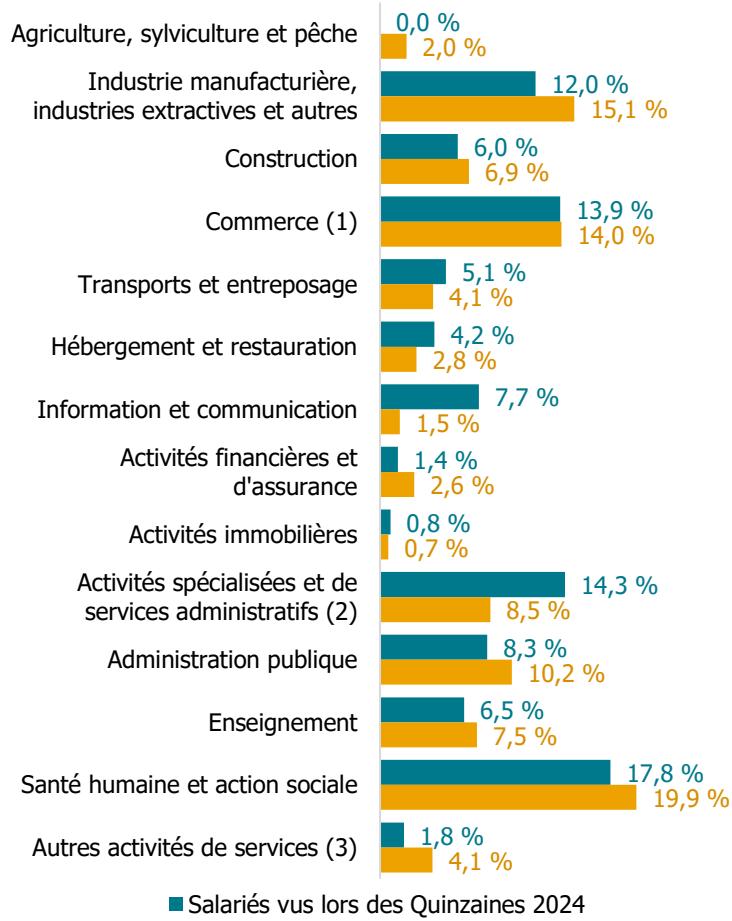
ont été vus en consultation, dont 71,8 % [70,2-73,3] par un médecin du travail et 28,2 % [26,7-29,8] par un infirmier.

Sur l'ensemble des consultations, les visites d'embauche représentent 32,6 % [31,0-34,2], les visites périodiques 22,4 % [21,0-23,8], les visites à la demande 21,4 % [19,9-23,0] et les visites de reprise ou de pré-reprise 19,2 % [17,8-20,7].

Ces salariés sont âgés en moyenne de 41,4 ans [40,9-41,8] et 50,7 % [48,9-52,4] sont des hommes. Ils sont 92,2 % [90,6-93,6] à exercer dans le secteur privé et les secteurs les plus représentés sont la santé humaine et action sociale, les activités spécialisées et de services administratifs et le commerce.

Malgré une méthode de pondération permettant de standardiser les résultats aux caractéristiques de la population salariée d'Occitanie, certains secteurs apparaissent sous ou surreprésentés, en particulier avec l'absence de salariés du secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche et une surreprésentation des secteurs information et communication et activités spécialisées et services administratifs. Plusieurs éléments peuvent expliquer les écarts observés : la fréquence plus rapprochée des visites dans certains secteurs, l'organisation différente de la médecine du travail dans le secteur public et également la spécificité de notre recueil de données puisque seuls des services interentreprises ont été sollicités, certains participants pouvant par ailleurs suivre des entreprises de secteurs spécifiques. Cette spécificité est à prendre en compte pour l'interprétation des résultats.

1 RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DES SALARIÉS VUS LORS DES QUINZAINES 2024 ET REPRÉSENTativité PAR RAPPORT AUX SALARIÉS D'OCCITANIE



■ Salariés vus lors des Quinzaines 2024

■ Salariés exerçant en Occitanie

Sources : Quinzaines MCP 2024 Occitanie, Insee RP 2022

(1) Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

(2) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

(3) Autres activités de services ; Arts, spectacles et activités récréatives ; Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre ; Activités extraterritoriales

► Définitions

Le **taux de signalement** correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les Quinzaines.

La **prévalence d'une pathologie** signalée en MCP correspond au nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines.

Taux de signalement des MCP

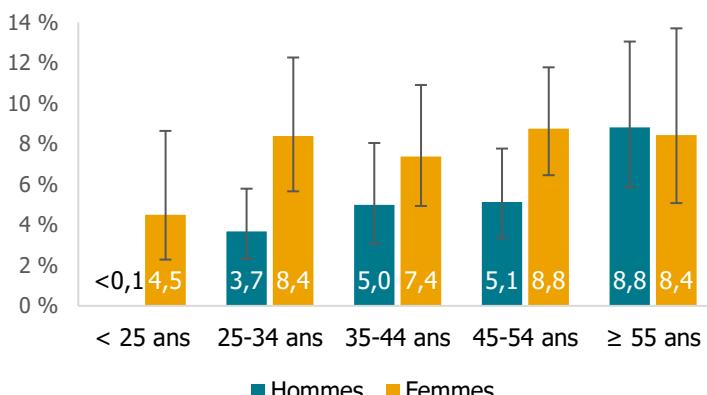
Parmi les salariés reçus en consultation en 2024, **284 ont fait l'objet d'un signalement d'au moins une MCP, soit 6,4 % [5,5-7,3] des salariés.**

Ce taux est significativement plus élevé parmi les femmes, avec 7,9 % [6,6-9,5] d'entre elles signalées et 4,8 % [3,9-6,0] parmi les hommes. Il progresse avec l'avancée en âge et est particulièrement faible avant 25 ans (1,8 % [0,9-3,6]), puis progresse jusqu'à 8,6 % [6,3-11,8] chez les 55 ans et plus, tout genre confondu. Cette progression par âge n'est significative que pour les hommes, le taux de signalement variant peu en fonction de l'âge parmi les femmes.

Le taux de signalement est plus élevé dans les secteurs des autres activités et services (13,2 % [8,2-20,4]) et de l'administration publique (10,4 % [5,7-18,3]).

Les employés (7,8 % [6,1-9,8]) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (7,0 % [5,1-9,7]) sont les plus concernés par ces signalements, bien que sans différence significative avec les autres catégories socioprofessionnelles.

2 TAUX DE SIGNALLEMENT DE MCP SELON L'ÂGE ET LE SEXE DES SALARIÉS



Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie

Pathologies signalées en MCP

Souffrance psychique

Sur les 313 MCP signalées lors des Quinzaines de 2024, la **souffrance psychique liée au travail constitue le groupe de pathologies le plus fréquemment déclaré**. Elle représente 47,6 % [40,6-54,6] des signalements et concerne 3,3 % [2,7-4,1] des salariés vus. Cette souffrance psychique touche particulièrement les femmes, dont la prévalence est près de trois fois supérieure à celle des hommes. La prévalence ne varie pas

significativement selon l'âge, bien qu'on observe une nette tendance à la hausse entre les salariés de moins de 25 ans et ceux de 25 à 34 ans. Elle est par ailleurs nettement supérieure à celle des ALM chez les salariés âgés de 25 à 34 ans.

Dans le reste de la France, les ALM sont habituellement le premier groupe de pathologies signalées en MCP, tous sexes confondus. Le résultat obtenu en Occitanie sera donc à surveiller sur les prochaines Quinzaines.

3 PRÉVALENCE DES PRINCIPAUX GROUPES DE PATHOLOGIES ASSOCIÉES AUX MCP SELON LE SEXE

Groupes de pathologies	Hommes % [IC 95%] ⁽¹⁾	Femmes % [IC 95%]	Ensemble % [IC 95%]
Affections de l'appareil locomoteur (ALM)			
Dont Troubles musculosquelettiques (TMS)	2,7 % [2,0-3,7]	2,3 % [1,7-3,1]	2,5 % [2,1-3,1]
Dont Arthrose	2,3 % [1,7-3,2]	2,1 % [1,5-2,9]	2,2 % [1,8-2,8]
	0,3 % [<0,1-1,2]	<0,1 % [<0,1-0,4]	0,2 % [<0,1-0,6]
Souffrance psychique			
Dont Troubles dépressifs ou anxiodépressifs mixtes ⁽²⁾	1,7 % [1,2-2,5]	5,0 % [3,9-6,3]	3,3 % [2,7-4,1]
Dont Troubles anxieux	0,7 % [0,4-1,2]	2,9 % [2,0-4,0]	1,8 % [1,3-2,4]
	0,8 % [0,4-1,5]	1,4 % [0,9-2,2]	1,1 % [0,7-1,6]
Troubles de l'audition	0,1 % [<0,1-0,3]	-	<0,1 % [<0,1-0,2]
Autres	0,3 % [0,1-0,7]	0,7 % [0,3-1,7]	0,5 % [0,3-1,0]

Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie

Les taux nul sont désignés par « - »

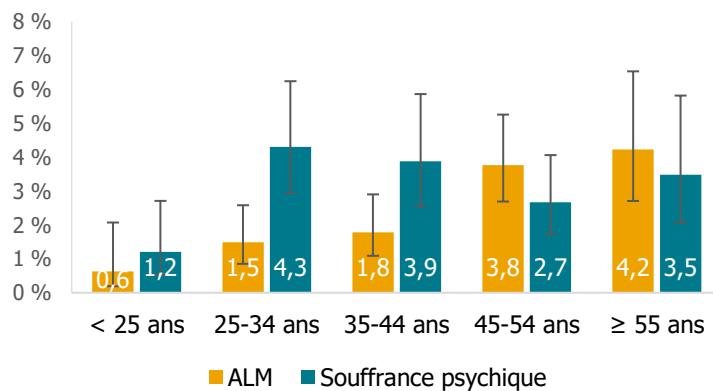
(1) Taux redressés et intervalles de confiance à 95 % associés

(2) Seule une pathologie psychique est enregistrée pour les salariés concernés selon un arbre décisionnel propre au programme.

Les cadres et les employés sont les plus concernés par la souffrance psychique avec des prévalences de respectivement 5,5 % [3,7-8,0] et 4,1 % [2,9-5,7], alors que celle des ouvriers est quasi-nulle. Les secteurs les plus touchés sont l'administration publique (8,5 % [4,3-15,9]) et les autres activités de services (6,9 [3,4-13,3]).

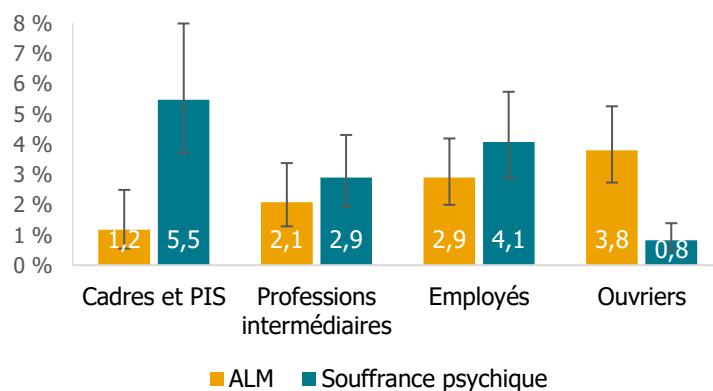
Les troubles dépressifs ou anxiо-dépressifs mixtes sont les principales pathologies signalées, même si d'autres entités psychiatriques ont aussi été répertoriées à une moindre fréquence en tant que diagnostic principal : troubles anxieux, troubles du sommeil, syndromes de stress post-traumatique et syndromes d'épuisement professionnel.

4 PRÉVALENCE DES ALM ET DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ASSOCIÉES AUX MCP SELON L'ÂGE



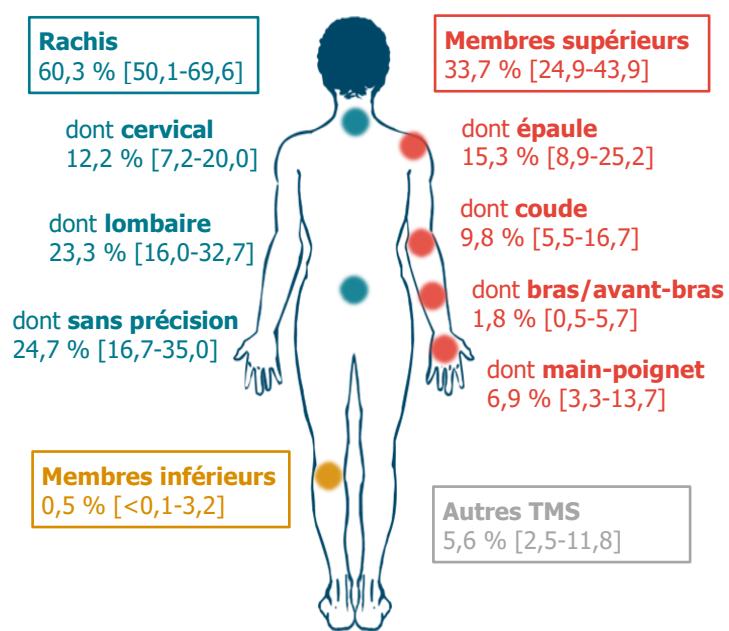
Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie

5 PRÉVALENCE DES ALM ET DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ASSOCIÉES AUX MCP SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



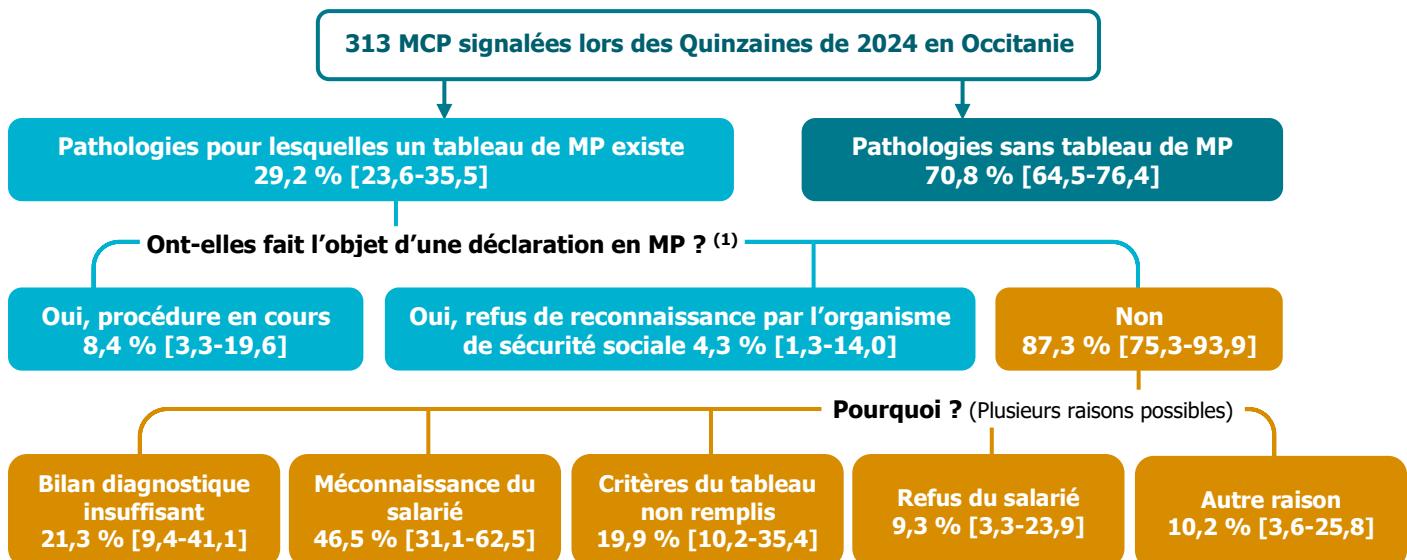
Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie

6 RÉPARTITION DES LOCALISATIONS ANATOMIQUES DE TMS



Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie

Non déclaration des pathologies en maladies professionnelles (MP)



Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie

(1) Question posée à partir de la 2^e Quinzaine, 66/108 réponses

Conclusion

Cette expérimentation en Occitanie du programme MCP via une saisie des données utiles à MCP directement dans les logiciels métiers a permis une bonne participation des équipes de santé au travail, supérieure à celle classiquement observée. Les retours des équipes participantes sur ce module sont globalement positifs et mettent en évidence la facilité d'utilisation. La mobilisation des équipes de santé au travail et l'extension du module à d'autres services restent à poursuivre afin de pourvoir enrichir ces données de surveillance et avoir un échantillon de plus en plus conséquent et représentatif.

Méthode

Afin que la population des salariés vus pendant les Quinzaines MCP soit représentative de la population salariée exerçant en Occitanie, un redressement de l'échantillon MCP a été réalisé. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur 4 variables : le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe. Tous les taux mentionnés dans cette plaquette ont été redressés et sont présentés accompagnés d'un intervalle de confiance à 95 %. En revanche, les effectifs présentés sont les effectifs bruts observés dans l'échantillon.

Les taux redressés en région ne sont pas comparables au taux national ni aux taux des autres régions participantes car les populations de référence utilisées pour le redressement sont différentes (structure socio-économique nationale et structures propres à chaque région).

Analyses statistiques : les analyses reposent essentiellement sur des tests de comparaison du Khi². Les différences mentionnées dans ce document le sont pour un seuil de significativité de 5 %. Seuls les résultats correspondant

à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs à 100 au dénominateur sont présentés. Le recueil des données respecte l'anonymat des salariés.

► Pour en savoir plus

- Dossier thématique MCP sur [Santé publique France](#)
- Open Data des Indicateurs en Santé sur [Odisse](#)
- Les études du [Crai-ORS Occitanie](#)
- Le site de la [Dreets Occitanie](#)

Nous tenons à remercier l'ensemble des médecins du travail, des collaborateurs médecins, des infirmier(e)s et leurs services de prévention et de santé au travail qui ont participé à ces Quinzaines.